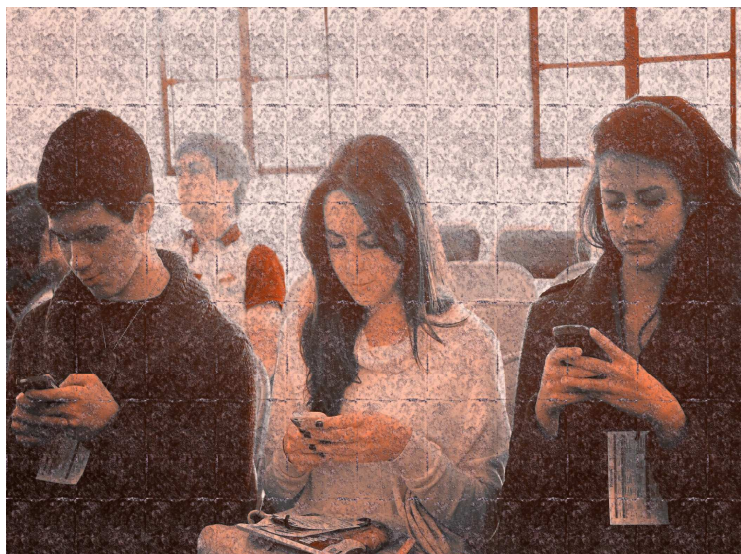




Vous avez dit « Ubérisation » ?



Partage, entraide, engagement, économie collaborative... de nouvelles pratiques sociétales émergentes, grâce à internet et aux réseaux sociaux, qui sont en train de transformer les relations sociales, mais aussi commerciales. Non sans ambiguïtés » (Udaf 07/2015)

L'hebdomadaire *les Échos* signal « la frontière entre services rendus et activité commerciale est devenue floue ».

Ferions nous de l'économie collaborative sans le savoir?

Peut être oui, peut être non... il ne faut pas tout mélanger, nous n'avons pas pour but de faire prospérer des intérêts personnels.

Il est important de donner un petit lexique des termes employés au quotidien par les médias. Notre vocabulaire évolue mais parfois nous nous sentons indécis et perplexes face à certains mots ou expressions employés dont on ne connaît pas tout à fait les limites.

Une Startup (Société à fort potentiel de croissance qui démarre) californienne UBER, spécialiste mondial du VTC (voiture de tourisme avec chauffeur) a donné le nom commun Ubérisation.

L'Ubérisation est un modèle de commerce consistant à mettre des ressources à disposition des consommateurs qui le demandent depuis leur smartphone à tout moment et sans délai. La pratique est facile, rapide mais c'est en quelque sorte les plus nantis, bénéficiaires, qui délèguent certaines tâches à des travailleurs pauvres qui peuvent arrondir leur fin de mois. C'est une nouvelle forme d'organisation et de conditions du travail.

Les risques ne sont pas anodins : pour l'entreprise c'est la crainte de subir la concurrence d'un nouvel acteur économique numérique et pour les entreprises dominantes de se voir mettre à mal par des Startup innovantes. L'essor de ces nouvelles entreprises est possible grâce aux nouvelles technologies.



C'est une forme de partage et d'échange par internet. Dans notre monde associatif les échanges ne sont pas seulement informatiques. Nous devons nous méfier car la marge est étroite entre les deux (sans doute faudrait-il noter ici qu'avant l'uberisation il y avait cette volonté d'utiliser des moyens numériques pour partager objectivement des idées, des produits ect...). Dans l'économie collaborative : convivialité, écologie, créativité collective, éthique environnementale sont promues et nos associations travaillent souvent avec ce même objectif.

Il est certain que le temps de crise et la numérisation ont favorisé l'explosion de toutes ces méthodes de trocs et commerces de tous genres mais aussi de profits. Une pratique pleine de promesses et de contradictions.

Voilà que le fisc commence à s'inquiéter.

«L'essor des échanges entre particuliers commence à inquiéter l'administration fiscale. Si les revenus de l'économie collaborative sont bels et bien imposables, rares sont les contribuables qui les déclarent. Et les transactions échappent largement à la TVA » « il est difficile d'estimer le manque à gagner pour les finances publiques. » (Les Échos du 12 janvier 2016).



En effet, il ne faudrait pas que la fraude fiscale devienne le grand sport national. Dans le but d'échapper aux taxes, une économie souterraine peut favoriser l'ambiguïté, entre faire des affaires et tricher largement. Que deviendrait alors l'économie de notre pays ?

C'est une économie pleine de « contradictions mais aussi de promesses », « une autre manière de faire et d'agir ensemble » (UNAF 07/2015).



Tout ceci est basé sur le partage, la solidarité. Nous savons trop bien ce qu'il en est des solidarités familiales et de voisinage, ne serait-ce pas aussi un peu le travail de nos associations ? C'est l'activité de la valeur en commun mais avec la touche personnelle et sensible que chaque association sait si bien faire.

Et...que fait-on des 20 % qui n'ont pas ou maîtrisent très mal internet ? Là est un vivier de personnes en demande d'aide. Ce ne sont pas seulement les personnes âgées mais aussi tous ceux qui sont vulnérables. Les associations familiales ne sont pas limitées à un tel public. Elles devront le prouver à l'avenir. Nous ne sommes pas uniquement des « bons samaritains ». Nos associations ont acquis une compétence et une spécificité incontestable. Les adhérents font appel à celles-ci pour leur technicité mais toujours doublée de chaleur humaine et d'écoute.

Il faudra défendre notre rôle auprès des pouvoirs publics, ne pas perdre tout crédit auprès de ceux-ci. Les « politiques » ne doivent pas se désengager sous prétexte que le citoyen peut tout trouver sur internet. Ne restons pas les seuls interlocuteurs des laissés pour compte « La reconnaissance d'un statut juridique et fiscal de l'entraide civile mérite d'être soutenue pas seulement au nom des associations... qui ont fait de l'entraide une arme de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, mais aussi parce que l'entraide, l'échange gratuit, le don réciproque sont en mesure de fournir à la société toute entière les externalités, c'est-à-dire les biens communs issus de l'activité mais non marchands, que l'économie publique ne parvient plus à produire. » M.Briand et AC Poitrenaud, Tribune Fonda, UNAF.

Françoise Garcier, Secrétaire de l'Udaf26



2, rue La Pérouse - CS 144 - 26905 Valence Cedex 9
Tél : 04 75 78 20 00 - Fax : 04 75 43 20 63
info@udaf26.unaf.fr - www.udaf26.fr

Mars 2016 - Numéro 6